

MÉMOIRE DE LA PARTIE DÉFENDERESSE ET INVENTAIRE DES PIÈCES

Article 115 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ, c. C-12
Articles 16, 18 et 28 du *Règlement du Tribunal des droits de la personne*, RLRQ, c. C-12, r. 6

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ce modèle de procédure permet au défendeur qui n'est pas représenté par avocat de déposer un mémoire ainsi qu'un inventaire des pièces et des pièces pour informer le Tribunal et les autres parties des principaux éléments de son dossier et des moyens sur lesquels il compte appuyer sa défense. Le dépôt du mémoire n'est pas obligatoire. Veuillez noter qu'une personne morale (entreprise, compagnie, etc.) DOIT être représentée par avocat.

Le défendeur doit :

- (1) Faire l'objet d'un recours devant le Tribunal des droits de la personne;
- (2) Vouloir contester la demande.

MARCHE À SUIVRE

DÉLAI À RESPECTER

Vous devez déposer votre mémoire, votre inventaire des pièces et vos pièces dans un délai de **30 jours de la notification (réception) du mémoire** de la partie demanderesse.

DÉPÔT AU GREFFE

Vous devez déposer votre mémoire, votre inventaire des pièces et vos pièces au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire où le recours a été introduit et qui est indiqué sur la demande introductive d'instance. Ils doivent être **déposés en 5 exemplaires, plus 1 exemplaire additionnel pour chaque partie au dossier** (par exemple, lorsque la partie demanderesse est la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et qu'elle agit en faveur de 2 victimes, vous devez déposer 8 exemplaires).

Pour trouver les coordonnées d'un palais de justice : <https://www.justice.gouv.qc.ca/nous-joindre/trouver-un-palais-de-justice/>

FRAIS JUDICIAIRES

Vous n'avez pas à payer de frais judiciaires pour déposer votre mémoire.

NUMÉRO DE DOSSIER

Le numéro de dossier est indiqué sur la demande introductive d'instance qui vous a été notifiée par huissier de justice. Vous devez inscrire ce numéro sur tous les documents ou procédures que vous déposez.

NOTIFICATION

Vous n'avez pas à transmettre votre mémoire accompagné de l'inventaire des pièces et des pièces aux autres parties. Le Tribunal s'en chargera.

AIDE-MÉMOIRE

Avant de déposer votre mémoire accompagné de l'inventaire des pièces et des pièces :

- Vous devez imprimer les procédures au recto uniquement;
- Vous devez apposer votre signature aux pages 3 et 4;
- Vous devez joindre toutes vos pièces (voir l'Inventaire des pièces);
- Vous devez avoir 5 exemplaires des procédures, plus 1 exemplaire additionnel pour chaque partie au dossier.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE

TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE
Greffé de la Cour du Québec

N° de dossier : _____

et

et

Parties demanderesses

c.

et

et

Parties défenderesses

MÉMOIRE DE LA PARTIE DÉFENDERESSE

Article 115 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ, c. C-12
Articles 16 et 18 du *Règlement du Tribunal des droits de la personne*, RLRQ, c. C-12, r. 6

1 IDENTIFICATION DES DÉFENDEURS QUI DÉPOSENT CE MÉMOIRE

Inscrivez le nom et les coordonnées de chacun des signataires du présent mémoire. Vous devez aviser le Tribunal de tout changement ultérieur.

Défendeur 1

Prénom et Nom		Téléphone	
Adresse			
Numéro	Rue	Appartement	Ville Province Code postal
<input type="checkbox"/> Je consens à ce que le Tribunal me notifie tout document et jugement par courriel		Adresse courriel	

Défendeur 2

Prénom et Nom		Téléphone	
Adresse			
Numéro	Rue	Appartement	Ville Province Code postal
<input type="checkbox"/> Je consens à ce que le Tribunal me notifie tout document et jugement par courriel		Adresse courriel	

Défendeur 3

Prénom et Nom		Téléphone	
Adresse			
Numéro	Rue	Appartement	Ville Province Code postal
<input type="checkbox"/> Je consens à ce que le Tribunal me notifie tout document et jugement par courriel		Adresse courriel	

2 DÉFENSE AUX ALLÉGATIONS FORMULÉES PAR LA PARTIE DEMANDERESSE

Fournissez une défense à chaque allégation de discrimination, de harcèlement ou d'exploitation mentionnée dans la demande et le mémoire de la partie demanderesse. Pour chaque date, indiquez les faits allégués avec lesquels vous êtes d'accord, ceux avec lesquels vous êtes en désaccord et pourquoi, ainsi que toute information supplémentaire ou défense sur lesquelles vous comptez vous appuyer. Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser une page blanche et la joindre.

DATE	ÉVÉNEMENT
<p>_____ / _____ / _____ Année Mois Jour</p>	[1]
<p>_____ / _____ / _____ Année Mois Jour</p>	[2]
<p>_____ / _____ / _____ Année Mois Jour</p>	[3]
<p>_____ / _____ / _____ Année Mois Jour</p>	[4]

3 CONCLUSIONS RECHERCHÉES

Expliquez ce que vous voulez que le Tribunal décide à l'issue du procès, par exemple rejeter la demande introductive d'instance.

4 TÉMOINS ET EXPERTISES

Liste des témoins

Inscrivez le nom des témoins que vous convoquerez pour l'audition devant le Tribunal.

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Liste des experts

Si vous avez des expertises à déposer, veuillez indiquer le nom de l'expert et le sujet de l'expertise.

- 1.
- 2.

5 | TEMPS REQUIS POUR LA PRÉSENTATION DE VOTRE PREUVE ET VOS ARGUMENTS

Indiquez le nombre d'heures que vous estimez nécessaire pour présenter votre preuve (témoignages, interrogatoires et contre-interrogatoires) et vos arguments.

_____ heures

6. | CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE (CRA)

La CRA est une alternative au procès pour tenter un règlement à l'amiable (médiation) entre les parties. Il s'agit d'un processus à huis clos et sans frais, présidé par un juge du Tribunal.

Désirez-vous avoir recours à la conférence de règlement à l'amiable? OUI NON

SIGNATURE**Partie défenderesse 1**

Signé à _____,
Ville

le _____
Date

Partie défenderesse 2

Signé à _____,
Ville

le _____
Date

Partie défenderesse 3

Signé à _____,
Ville

le _____
Date

N° de dossier :

et

et

Parties demanderes

c.

et

et

Parties défenderesses

INVENTAIRE DES PIÈCES DE LA PARTIE DÉFENDERESSE

Article 28 du Règlement du Tribunal des droits de la personne, RLRQ, c. C-12, r. 6

7 PIÈCES AU SOUTIEN DE VOTRE DÉFENSE

Énumérez les pièces que vous entendez déposer au soutien de votre défense. Par exemple : documents, photos, lettres, courriels.
Les pièces sont identifiées par une cote commençant par la lettre « D- » (par exemple : D-1, D-2, D-3).
Assurez-vous d'inscrire la cote sur chacune de vos pièces conformément au présent inventaire des pièces.
Veuillez joindre vos pièces.

PIÈCE D-1	
PIÈCE D-2	
PIÈCE D-3	
PIÈCE D-4	
PIÈCE D-5	
PIÈCE D-6	
PIÈCE D-7	
PIÈCE D-8	

Note : S'il y a plus de pièces, veuillez les ajouter sur une page blanche en continuant la numérotation à partir de D-9.

SIGNATURE

Partie défenderesse 1

Signé à _____,
Ville

le _____
Date

Partie défenderesse 2

Signé à _____,
Ville

le _____
Date

Partie défenderesse 3

Signé à _____,
Ville

le _____
Date

No :

TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE
(Greffes de la Cour du Québec)
DISTRICT DE

et

et

Parties demanderes

C.

et

et

Parties défenderesses

**MÉMOIRE DE LA PARTIE DÉFENDERESSE,
INVENTAIRE DES PIÈCES ET PIÈCES**

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :